



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Motion Air France

Le Conseil National du SNUDI-FO réunit du 18 au 20 novembre 2015 à Tréveneuc (22) condamne :

- ▶ le licenciement « *sans indemnité ni préavis* » de quatre salariés par la direction d'Air-France et la procédure de licenciement spécifique engagée contre un délégué du personnel, ainsi que la mise à pied sans solde de quinze jours, décidée contre onze autres salariés.
- ▶ la campagne visant à criminaliser la mobilisation des salariés, unis avec leurs syndicats, pour combattre le plan de 2900 licenciements.

Le CN du SNUDI-FO qui affirme sa solidarité totale avec les salariés d'Air France et leurs organisations syndicales :

- ▶ se prononce pour l'annulation sans condition des licenciements, des sanctions et poursuites engagées contre les salariés et les syndicalistes qui n'ont fait que défendre leur emploi.

Il appelle les syndicats départementaux en relation avec les structures de la FNEC FP-FO à prendre position dans ce sens.

Adoptée à l'unanimité
Tréveneuc, le 19 novembre 2015